

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 juin 2009

L'an deux mille neuf le jeudi quatre juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'ancienne mairie, sous la présidence de Pauline NOE.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU, Didier ANDRIEUX, Eric VERGER Jean-Luc PLAINFOSSE
Absentes excusées : Jacqueline CORNETTE, Virginie DELOUME.

Nomination d'une secrétaire de séance : Monsieur François BOURGOIN

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après modification de 2 termes en questions diverses.

Décision modificative formation habilitation électrique

Madame le Maire rappelle qu'un adjoint technique vient de suivre une formation professionnelle continue au CNFPT de Poitiers pour obtenir une habilitation électrique. Le coût de la formation est à la charge de la Commune.

Madame le Maire propose de passer les écritures suivantes :

022 dépenses imprévues	- 325,00 €
6184 versements à des organismes de formation	+ 160,00 €
6251 frais de voyages et déplacements	+ 165,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Modification d'une délibération « annule et remplace l'intitulé n° 3 de la délibération prise le 10 avril 2008 n° 17 sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal au sujet des marchés publics ».

Suite à une modification du Code des marchés publics loi n° 2009-179 du 17/02/2009, et dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'intitulé n° 3 de la délibération citée ci-dessus pour la durée du mandat par le texte suivant :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bureau des élections européennes ouvert de 8 heures à 18 heures le 7 juin

Madame le Maire a distribué un tableau pour tenir le bureau, elle a proposé de le compléter ensemble.

Informations diverses

Voirie

- L'entreprise SGREG a fait la route rue de Guîtres jusqu'à Villeneuve. Les trottoirs de Villeneuve rue du Bois Grignard sont prévus entre juin et juillet 09.
- Le marché public de voirie est lancé, le 20 mai 5 entreprises ont demandé le dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Madame le Maire informe qu'une réunion aura lieu à la mairie le mercredi 10 juin à 18 h avec Les Métairies Monsieur BERTAND, Jarnac Monsieur Robert FORT et Chassors Madame Noé plus la commission voirie et Monsieur PLAINFOSSE pour refaire le chemin du Bois marron.

Signalétique pour la sécurité routière des villages

- Une élue a demandé des devis de panneaux.
- Le Conseil général n'a pas répondu concernant la modification du carrefour RD15 et la VC6 route des Métairies.

Abris de bus

Des parents d'élèves souhaitent 2 abris de bus. Les emplacements seront à déterminer entre le Bourg et Le Treuil. Le Conseil général donne une subvention de 530 €/abri à condition qu'il soit agréé. Madame le Maire propose de rencontrer Madame CHAMOULAUD du Conseil général pour venir voir sur place. Le Conseil municipal suggère 1 près de l'église et 1 autre vers le cimetière. La décision dépend du Conseil général, Madame le Maire en reparlera à la prochaine réunion.

Travaux place de l'église

Monsieur GERLAND a fini ses gros travaux, il donnera son devis avant juillet.

Mitigeur thermostatique de douches du foot

Le devis de Monsieur LACOSTE s'élève à 818,90 €, un élu va demander des explications et voir si une autre solution moins chère est envisageable

Le Bar « l'Imprévu »

En principe quand un bar-tabac ferme le débit de tabac est perdu. Madame le Maire a envoyé un courrier aux Douanes demandant de surseoir ce débit, afin que le repreneur puisse bénéficier de ce droit. De plus la licence IV a été récupérée par le propriétaire des murs.

Nuisance des odeurs d'un chenil à Luchac

Madame le Maire informe le Conseil que c'est du ressort de la police du Maire. Elle va essayer de trouver un arrangement à l'amiable avant de le sanctionner.

Déplacement d'un compteur d'eau d'un abonné à Luchac

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu en recommandé. Elle rappelle que le Conseil avait donné son accord pour payer 50 % de la facture à condition que le propriétaire signe une décharge au cas où le mur se fissurerait. L'abonné en désaccord a été voir un médiateur sans informer la mairie, en principe un litige se résout en présence des deux parties. Madame le Maire propose de répondre par courrier en demandant le nom du médiateur et le compte rendu de l'entretien pour savoir ce qu'il en est. Le Conseil sera informé à la prochaine réunion.

Réunion à prévoir

- Commission « communication » le 19 juin à 17 : 30 à la mairie,
- Commission écho de Chassors le 19 juin à 18 : 30 à la mairie,
- Commission « communication » site internet le 15 juillet à 18 : 00 à la mairie.

Problème de désherbage

Madame le Maire informe qu'un arrêté préfectoral a été pris le 17 avril 2009 relatif à l'interdiction d'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques. Il est interdit de désherber à moins de 5 mètres minimum des cours d'eau, plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25000^e, dans les fossés même à sec, cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25000^e, sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout. Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement.

Recherche un terrain de 10 ha pour le parcage de chevaux

Madame le Maire a reçu un courrier de la Communauté de Communes précisant qu'une personne recherche un terrain de 10 ha pour des chevaux dans le secteur du canton de Jarnac.

Compte rendu de la commission relation avec les associations

4 demandes ont été examinées :

1. l'association Team Chassors sollicite le terrain de Chasse pour faire un ball-trap 1 fois par an à partir de 2010. Une élue prend la parole en disant que cette association a participé à l'organisation du brin d'aillet, elle s'est investie. Le Conseil refuse les ball-traps réguliers à cause du bruit mais accepte à la majorité 1 fois/an.
2. Monsieur VIAUD sollicite aussi le terrain de Chasse pour entraîner ses chiens de concours, hors période de chasse. Il possède 3 chiens, les exercices durent environ ¼ d'heure par chien. Monsieur VIAUD occupera le terrain selon les dates de concours, le bruit de chaque tir reste raisonnable. Monsieur VIAUD s'engage à avertir la Mairie chaque fois qu'il aura besoin du terrain. Après délibération 1 abstention 12 pour, le Conseil accepte pour une année et propose à Monsieur VIAUD de renouveler sa demande chaque année.

Demande de JARNAC SPORTS

3. L'organisation d'une réunion à Chassors avec élus et associations de la commune sur les thèmes : « l'accompagnement éducatif par le sport chez l'enfant et quel encadrement sportif souhaitons nous ? » n'a pas été retenue. La réunion de clôture qui aura lieu à la CDC de Jarnac en septembre nous semble suffisante pour aborder ces thèmes.
4. Projet de création d'une association « Association capsortienne Viet Vo Dao » ACVVD, qui a pour but d'apprendre le self-défense avec des arts martiaux. Le siège social serait la mairie de Chassors. Le Président de cette association est d'Angoulême, le Professeur est de Cognac. Après délibération, le Conseil donne un avis défavorable 1 abstention 12 contre, les membres du bureau sont hors commune.

Critères et conditions pour une association de la Commune (projet)

Dans le but d'obtenir le prêt d'une salle, d'un terrain et/ou pour bénéficier d'une subvention.

Différents points sont abordés :

- la création devrait répondre à une demande, un besoin des habitants de la commune, et l'association devra être ouverte à tous les habitants,
- le Conseil d'administration constitué d'une majorité de personnes habitant la commune,
- les postes à responsabilité (Président, Vice Président, secrétaire, Trésorier, Vice Trésorier,) majoritairement occupés par des personnes habitant la commune,
- Le Maire de la commune sera invité à l'assemblée générale chaque année. Le bilan financier (compte de résultat et le bilan), et le rapport d'activités à remettre à la Mairie,
- Dossier complet à déposer à la mairie lors d'une création (statuts, documents liés à la création),
- Demande de subvention à renouveler chaque année avec éléments à communiquer (nombre d'adhérents de la commune de Chassors et de la Communauté de Communes).

La commission « Associations » amendera ce projet.

Questions diverses

* Madame Le Maire informe qu'elle a reçu une demande d'une famille souhaitant être autorisée à mettre son enfant dans une école de Jarnac. Le Conseil donne un avis favorable à la majorité (9 pour).

* La statue a été recouverte d'huile de vidange, Madame le Maire va prendre contact avec Monsieur FEULLATRE Michel, Président du symposium de sculpture de pierre à Julienne, pour lui demander conseil.

* Place de la Mare, arbre mort à enlever.

* Vente de légumes tous le jeudis à la cabane entrée de Luchac.

* Maison d'accueil personnes âgées, le Conseil général n'a pas de promoteur, il faudra rappeler dans une quinzaine de jours.

* Les bacs à fleurs ont été changés et fleuris devant le cimetière.

* Le Centre Samuel a oublié de désherber la Venelle des Ouches.

* Réserve d'eau dans le bourg de Chassors pour la défense incendie, devis en cours

* Information Monsieur NONY du SDEG a fixé un rendez-vous le 25 juin à 9 : 30 devant la mairie pour les illuminations de Noël.

La séance est levée à 23 h 45.